

BURKINA FASO



Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale

Déclaration prononcée par monsieur Zakalia KOTE,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Chef de délégation.

Kampala, le 1^{er} juin 2010

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom de la délégation du Burkina Faso, de nous réjouir de vous voir à la présidence de cette première conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Nous sommes convaincus que sous votre habile conduite, nos travaux déboucheront sur des conclusions fécondes et vous assurons par avance de notre plein soutien.

Je voudrais féliciter les groupes de travail de New York et de la Haye ainsi que le Secrétariat pour les énormes efforts fournis pour préparer cette Conférence, et pour la qualité de la documentation mise à notre disposition.

Je tiens à saluer l'engagement de la société civile en particulier les ONG membres de la Coalition pour la Cour pénale internationale dont l'action constitue un important catalyseur pour la promotion d'une justice pénale internationale et celle des droits humains.

Ma délégation exprime sa gratitude et sa reconnaissance aux autorités du pays hôte pour l'accueil très chaleureux et hospitalier dont elle a été l'objet depuis son arrivée dans ce beau pays, perle de l'Afrique.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso se réjouit de participer à cette importante rencontre qui, au-delà de la révision du statut de la CPI, offre l'occasion espérée de faire

bilan du fonctionnement de la Cour, après sept années de fonctionnement et de dégager des perspectives nouvelles pour l'évolution de la justice pénale internationale.

En tant que pays africain, le Burkina Faso est fier que la première conférence de révision du Statut de Rome se tienne dans un pays africain. Ceci n'est qu'une reconnaissance justifiée aux Etats africains qui ont toujours montré leur attachement et leur foi en une Cour pénale internationale équitable, indépendante et efficace pour lutter contre l'impunité.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à ses engagements découlant de sa qualité d'Etat partie, le Burkina Faso a ratifié l'Accord sur les privilèges et les immunités de la Cour, le 10 octobre 2005, ouvrant ainsi la possibilité au personnel de la CPI, en cas de besoin, de bénéficier de certains privilèges et immunités.

Il a également adopté le 03 décembre 2009, la loi portant mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui incorpore de manière satisfaisante les définitions et principes généraux du statut de Rome. Cette loi offre une base légale de coopération efficace et effective avec la Cour en vertu du principe de la subsidiarité.

Monsieur le Président,

Il est vrai que la CPI est une institution très jeune. Et comme telle, elle reste à parfaire. Mais bien que jeune, elle a fini de convaincre, après quelques années de fonctionnement de son importance dans la lutte contre

l'impunité, la protection des droits de l'homme et la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

Le Burkina Faso se réjouit des progrès réalisés par la Cour qui ont permis la prise en compte de la participation des victimes aux procès. Il se félicite de l'impact positif de la Cour sur les communautés affectées.

Monsieur le Président,

Les thèmes qui seront abordés au cours de cette conférence à savoir, l'impact de la CPI sur les victimes et communautés touchées, la complémentarité, la coopération, la paix et la justice sont d'une importance notable dans l'évaluation de la justice pénale internationale.

Nous sommes convaincus que les débats de haut niveau qui auront lieu au cours des panels aboutiront à des conclusions qui contribueront à renforcer la Cour.

Monsieur le Président,

L'objectif principal de notre conférence est la révision du statut de Rome en vue d'y inclure la définition du crime d'agression et les éléments de compétence.

A cet effet, le Burkina Faso salue à sa juste valeur l'important travail abattu par le groupe de travail spécial sur le crime d'agression sous la direction éclairée du Président Christian Wenaweser. Nous fondons l'espoir que nos travaux nous permettront d'atteindre cet objectif, de manière consensuelle, en dépit des divergences de vues qui entourent la question.

A propos des autres amendements au Statut, le Burkina Faso soutient proposition par certains Etats notamment par la Belgique

Monsieur le Président,

Comme nous le constatons, le défi qui attend la cour dans les prochaines années est grand et le chemin à parcourir encore long. Il faut donc absolument éviter que la volonté, les intérêts et les considérations d'ordre politique ne conduisent à l'émergence d'une justice sélective et arbitraire susceptible d'entraver l'efficacité et la fiabilité des juridictions pénales internationales.

Monsieur le Président,

Par sa présence à cette conférence le Burkina Faso réaffirme son engagement à soutenir la Cour. Pour ce faire, il travaillera à améliorer la formation juridique et à renforcer les capacités sur le Statut de Rome dans son système d'éducation et de justice afin d'assurer l'application du Statut de Rome par les juridictions nationales.

Dans le cadre de sa coopération avec la Cour, mon pays mettra en place un cadre formel multisectoriel à travers la désignation de points focaux dans les ministères et institutions ainsi que dans ses missions diplomatiques à La Haye, New York et Addis-Abeba.

Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.